

## CINÉMOMÈTRE ET SONOMÈTRE

Dans un contexte de rationalisation des dépenses sur fond de crise économique, la mutualisation des achats, en partenariat avec d'autres communes du Canton d'Agde est un moyen d'acquérir, d'utiliser et d'entretenir du matériel à moindre coût.

En 2010, le SIVOM a décidé l'acquisition mutualisé d'un cinémomètre et d'un sonomètre. Cette compétence compte, en 2014, six communes adhérentes :

**CAUX, BESSAN, FLORENSAC, MONTAGNAC, NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE et PÉZENAS** (uniquement pour le sonomètre).

### - LA MISE À DISPOSITION

Chaque année un projet de répartition pour l'utilisation du cinémomètre est soumis à la police municipale de chaque commune pour acceptation. Nous restons à leur disposition, pour apporter des modifications sur simple demande.

### - EXPLOITATION DU MATÉRIEL

Pour une meilleure exploitation de la mutualisation et pour savoir à tous moments où le matériel se trouve, le cinémomètre est stocké au SIVOM. A chaque changement d'utilisateur, il est ramené et repris dans nos locaux.

Après la période d'étalonnage, les jours de disponibilité sont calculés en fonction du nombre de jours ouvrables, après déduction des jours fériés et au prorata des participations des communes adhérentes.

### - RÉPARTITION DES FRAIS D'ÉTALONNAGE

En janvier 2014, le cinémomètre a été envoyé à la Société MERCURA pour vérifier l'étalonnage : le coût de cette opération se monte à 408,00 € T.T.C..

Ces frais ont été répartis de la manière suivante :



<i>Commune</i>	<i>Population INSEE</i>	<i>Pourcentages</i>	<i>Participations en €</i>
BESSAN	4702	26,68%	108,87 €
FLORENSAC	5025	28,52%	116,35 €
MONTAGNAC	3707	21,04%	85,83 €
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE	1642	9,32%	38,02 €
CAUX	2545	14,44%	58,93 €
<b>Total</b>	<b>17621</b>	<b>100,00%</b>	<b>408,00 €</b>